



DÉFAILLANCES

Bercy au secours des LBO

Le gouvernement a créé une procédure collective taillée sur mesure pour les entreprises sous LBO en difficultés. Objectif: prendre les devants alors que les renégociations houleuses risquent de se multiplier en 2011.

■ **Eviter une nouvelle flambée des défaillances.** C'est ce qu'espère le gouvernement. Dans le cadre de la loi de régulation bancaire, Bercy vient de créer un outil pour traiter en amont les difficultés des entreprises, la sauvegarde financière accélérée. Cible claire de cette procédure: les grosses PME sous LBO. Jusqu'à présent, les entreprises qui renégociaient leur dette dans le cadre d'une procédure de conciliation - confidentielle - devaient obtenir l'accord de tous leurs créanciers pour valider leur plan de restructuration. A défaut, elles étaient contraintes de se tourner vers le tribunal de commerce pour lancer une procédure de sauvegarde. «Cela a un gros défaut: les dettes fournisseurs se retrouvent gelées pendant six mois, ce qui est très mauvais pour les relations commerciales», reconnaît Stéphanie Chatelon, avocate spécialisée du cabinet Taj. C'est ce qui est arrivé en 2009 au distributeur de pièces détachées pour l'automobile Autodistrib et à Thomson, qui renégociaient tous deux la restructuration de leur énorme passif. «Un banquier récalcitrant suffit à bloquer un accord à l'amiable», juge Charles Gorin, administrateur judiciaire. Avec la sauvegarde financière accélérée, qui doit entrer en vigueur en mars 2011, une majorité des deux tiers des créanciers financiers suffira pour entériner le plan de restructuration en moins d'un mois. Les fournisseurs,

quant à eux, seraient préservés et continueront à être payés.

«**Cette réforme arrive au bon moment**», juge Stéphane Cavet, avocat pour Simon et associés. Car les entreprises sous LBO n'en ont pas encore fini avec les difficultés. Sur les bureaux de la médiation du crédit, le flux des dossiers concernant des entreprises en LBO ne se tarit pas, malgré une baisse générale du nombre de saisies. «Nous restons vigilants. Nous voyons arriver des cas un peu désespérés, où le holding a puisé dans la trésorerie de sa filiale plus que les résultats ne le permettait pour rembourser ses échéances», reconnaît Thomas Carbonel, le médiateur adjoint en charge des fonds. Au plus fort de la crise en 2008 et en 2009, bon nombre de groupes en LBO, incapables de respecter leurs covenants ont renégoié leur dette. «Les négociations prévoyaient un étalement des créances sur deux ans, en misant sur une reprise forte en 2010. Cette fois-ci, elles devront être plus radicales», juge Stéphanie Chatelon, qui anticipe une aggravation des difficultés dès le printemps 2011. «Les banquiers ne pourront pas faire l'économie d'un écrasement d'une partie de la dette d'acquisition lorsqu'elle ne correspond plus à la valorisation de l'entreprise», poursuit-elle. De quoi inciter le gouvernement à prendre les devants. ■ **SOLÈNE DAVESNE**